

Zeitschrift:	Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Herausgeber:	Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Band:	51 (1963)
Heft:	27
Artikel:	A ceux qui sont "pour" de décider si l'égalité civique est... : pour bientôt ou pour la Saint Glin-Glin : 1er février 1959-1963
Autor:	Nicod-Robert, H.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-270251

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FEMMES SUISSES ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Fondatrice: ÉMILIE GOURD

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

16 février 1963 - N° 27

Parait le troisième samedi du mois

51^e année

Rédacteur, responsable :
Mme H. Nicod-Robert
Le Lendard
La Conversion (Vd)
Tél. (021) 28 28 09

Administration :
Mme Lechner-Wiblé
19, av. L.-Aubert
Genève

Publicité :
Annonces Suisses S.A.
1, rue du Vieux-Billard
Genève

Abonnement : (1 an)
Suisse Fr. 7.—
étranger Fr. 7,75
y compris les numéros spéciaux
Chèques post. I. 11791

AIDEZ-LES
VOUS AUSSI



NOTRE AIDE EST INDISPENSABLE

L'INTÉGRATION DES FEMMES dans la vie politique suisse

Le rôle de la femme dans la vie politique suisse est différent suivant qu'elle habite un canton où le vote féminin existe, c'est hélas une minorité, ou au contraire un canton où le vote n'est pas encore accordé aux femmes.

Dans le premier cas, le rôle des femmes est surtout de ne pas rester à l'écart de la vie publique, mais d'y participer non seulement en accomplissant leur devoir civique, mais en s'intéressant à la vie publique et cela par le moyen le plus direct en Suisse : à travers un parti politique. Dans notre démocratie, le parti politique est la base de la vie civique de notre nation, c'est là que le citoyen ou la citoyenne apprend à avoir une opinion, c'est là que se forment ceux qui dirigeront plus tard les affaires publiques. C'est aussi là qu'on apprend à faire ses débuts oratoires devant un public sans trop de risques. L'expérience montre que la femme est aussi capable que l'homme de jouer un rôle politique et d'avoir une opinion valable sur la façon de mener les affaires du pays. L'apparition des femmes dans les Grands-Conseils de Vaud, Neuchâtel et Genève a prouvé que les femmes savaient prendre part à une discussion avec modestie mais en évitant tout excès d'opinion et objectivement.

Certes, il faudra un certain temps pour que les femmes aient une activité de premier plan, mais leur travail et surtout leur assiduité aux séances ont apporté un ferment excellent aux habitudes parlementaires.

(Suite en page 6)

A ceux qui sont «pour» de décider si l'égalité civique est...

Pour bientôt ou pour la Saint Glin-Glin

1er février 1959-1963

Quatre ans déjà... Comme le temps passe. Pour marquer cet anniversaire qui fête l'avènement civique des Vaudoises, vous lirez, ci-dessous, les messages des président des Conseils national et des Etats.

Tout en étant très sensibles à leurs vœux et à leurs bonnes paroles, nous ne pouvons cependant nous défendre d'une certaine déception.

En effet, depuis que le Conseil fédéral a pris, en 1959, une nette position en recommandant l'octroi du droit de vote aux femmes, nous espérions mieux, pour l'avenir, qu'une attitude passive, un immobilisme terriblement pesant. Dire que « l'égalité politique est en marche, rien ne peut l'arrêter » est certainement exact. Seulement, il y marche et marche et celle qui est censée nous mener au but, est une marche d'escargot. Et encore ! d'escargot poussif.

Nous sommes certaines, pour notre part, que si nos hautes autorités fédérales voulaient bien prendre une part plus active à l'établissement du suffrage féminin — qu'elles veulent bien considérer comme une nécessité — cette marche deviendrait plus assurée et plus rapide. Mais elle laissent passer de si belles occasions d'agir que nous ne comprenons plus. Il était possible de déclarer : l'adhésion au Conseil de l'Europe — qui doit nous apporter des avantages économiques — est impossible tant que nous ne satisfirons pas à ses principes qui excluent toute discrimination politique. À cette prise de position, nos autorités ont préféré un tour de passe-passe.

On nous dit dans le *Peuple* que « l'adhésion de la Suisse au Conseil de l'Europe n'entraînera pas ce mouvement irréversible vers l'égalité politique. Elle le renforcera ». Nous ne le pensons pas. On nous a souvent dit aussi : « Les trois cantons romands ont octroyé les droits politiques aux femmes, c'est déjà bien. Les autres ne pourront faire autrement que de suivre le mouvement ». Il faut bien constater qu'ils ne le suivent pas et qu'ils n'en prennent nullement le chemin. Tout cela n'est, hélas, que le miroir aux alouettes.

Nous prétendons que la responsabilité des autorités fédérales est grande dans le fait que le « peuple souverain » tient éloigné des af-

faires publiques 52 % de ses constituants. Et pourtant, de par la Constitution même, ce sont elles qui doivent veiller aux intérêts de la nation.

N'est-il pas impensable que le chef de famille, persuadé qu'un changement est nécessaire au bien de celle-ci, ne fasse rien pour que la situation évolue ? C'est pourtant ce qui se passe dans le ménage fédéral.

On nous apprend de source bien informée qu'il est possible — et même probable — que Zurich ait prochainement une votation sur la question qui nous préoccupe. Un bastion élevé en Suisse allemande pousserait, peut-être,

les autorités fédérales à agir, d'autant plus que la situation, en Suisse, avec les toujours plus nombreux transferts intercantonaux qu'on enregistre, deviendra vite intenable. En effet, est-il normal qu'en passant de certains cantons dans d'autres, les Suisses se voient bombardées ou privées du droit de vote.

Si nos renseignements concernant une prochaine consultation populaire à Zurich sont exacts, nous ne doutons pas que le suffrage féminin mettra tout en œuvre pour enregistrer un succès. L'expérience le prouve : on n'est jamais mieux servi que par soi-même.

H. Nicod-Robert

Les Seigneurs de la Création

Le lion de sa compagne [protège la tanière],
Le renard le terrier, le [tigre] le repaire ;
L'homme quant à lui pour [chasse ses semblables],
Ses coups vont droit au [but, il est inégalable] ;
Bien court cependant est [le dernier sursis] ;
Et déjà retentit le terrible [hallali] ;
Le monde — du genre hu [main débarrassé] —
Par les seuls animaux se [verra gouverné] ;
Et l'homme... qui donc [l'exterminera] ?
Qui ? Lui-même s'en char [gera]

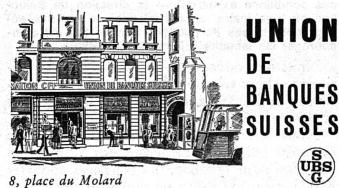
Hermann Moser (Traduction Jacqueline Mignon)



Dessiné par Paul Weber et reproduit avec la permission du Dr Bernhard Grzimek, directeur du Jardin zoologique de Francfort

SOMMAIRE

Vous lirez en
Page 2: Opinion et enquête des consommateurs
Page 3: Le conseiller fédéral Wahlen affirme... L'Association vaudoise des citoyennes et le 1^{er} février
Page 4: Le Tessin a besoin d'assistantes
Page 5: L'enfant et la mère dans le monde industriel La maîtresse de rythmique
Page 6: La loi sur la protection civile



Extrait vitaminé

Bévita
pour assaisonner et tartiner

Levure vitaminée

Bévita
sous contrôle de l'Institut des vitamines

consacrée uniquement à la mode féminine, masculine et enfantine

Bon Génie
34, Marché NOUVEAUTÉS Tél. 25 6200